

# Programme de parrainage privé de réfugiés

## Réunions sur la mobilisation des répondants

Division des opérations de réinstallation  
Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada

Février-mars 2020



# Aperçu et objectifs

## Objectifs :

- Échange d'information entre IRCC et les répondants
- Forum pour recueillir les commentaires des répondants au sujet du programme de parrainage privé de réfugiés (PPR)
- Trouver une façon de travailler ensemble et d'atténuer les difficultés

## Aperçu :

1. Messages clés d'IRCC
2. Discussion ouverte

## Ce que nous n'aborderons pas :

- × Demandes de renseignements propres à des cas particuliers

# Le point sur le programme de PPR : Bilan de 2019

- Croissance du programme de PPR :
  - Arrivées de réfugiés
  - Augmentation du plafond pour les signataires d'entente de parrainage (SEP) et de l'utilisation des places
  - Nombre de SEP
- Activités en cours et nouvelles d'assurance de la qualité du programme
  - Cas signalés
  - Éléments surveillés par l'organisation
  - Surveillance proactive
- Communication avec les répondants
  - Courriels directs, webinaires, outils mis au point

# Rapports annuels des SEP – 2019

- Les SEP sont tenus, conformément à leur entente, de présenter un rapport annuel à IRCC
- Sur 124 SEP, 122 ont présenté leur rapport annuel de 2019
- Les déclarations d'intérêt ont servi de base pour accroître les places du plafond à utiliser au début de 2020
- Les résultats consolidés seront communiqués au Conseil des SEP

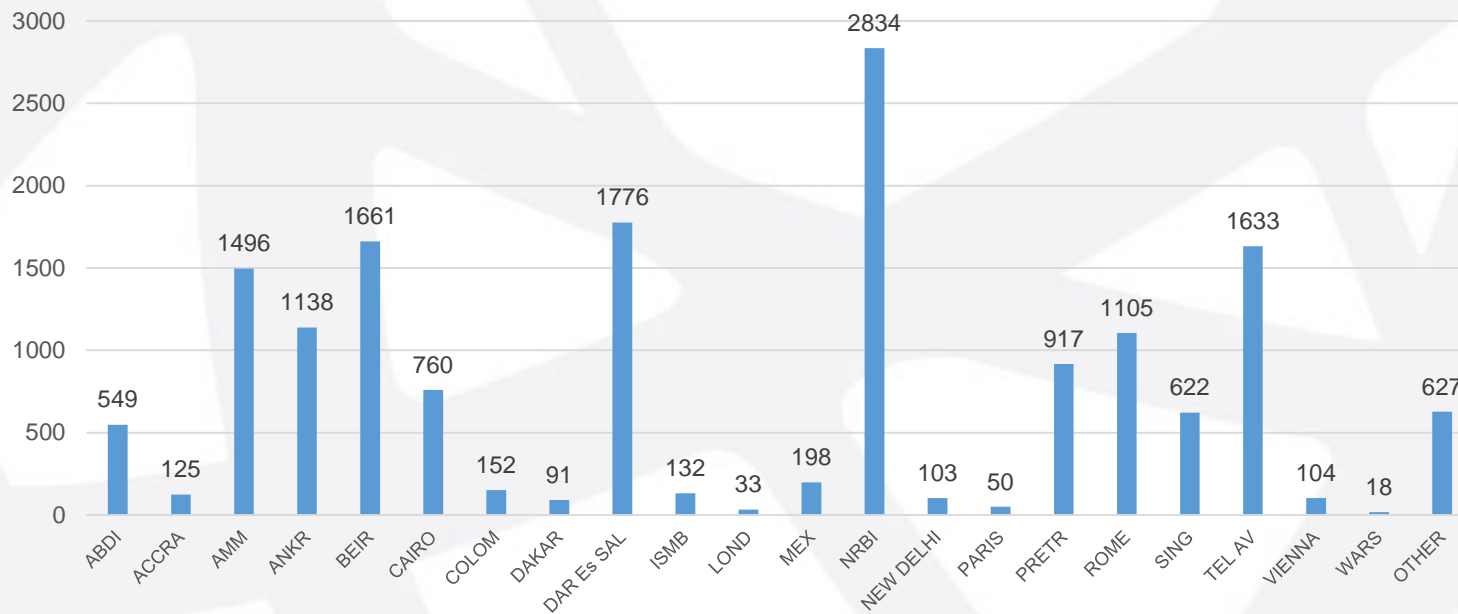
# Déclarations d'intérêt pour 2020 par secteur

## Aperçu

<b>SECTEUR</b> (Villes)	<b>PLACES DEMANDÉES EN 2020</b>
Amérique latine et Caraïbes (Mexico)	198
Asie du Nord et Océanie (Beijing, Canberra, Guangzhou, Hong Kong, Séoul, Shanghai, Sydney, Tokyo)	0
Asie du Sud (Colombo, New Delhi)	255
Asie du Sud-Est (Manille, Singapour)	622
Europe du Nord (Londres, Moscou, Vienne, Varsovie)	155
Europe du Sud et Maghreb (Paris, Rabat, Rome)	1 155
Afrique subsaharienne (Accra, Abuja, Dakar, Dar es Salaam, Nairobi, Pretoria)	5 743
Moyen-Orient (Abou Dhabi, Ankara, Amman, Beyrouth, Le Caire, Islamabad, Tel Aviv)	7 369
Non précisé	627
<b>Total général</b>	<b>16 124</b>

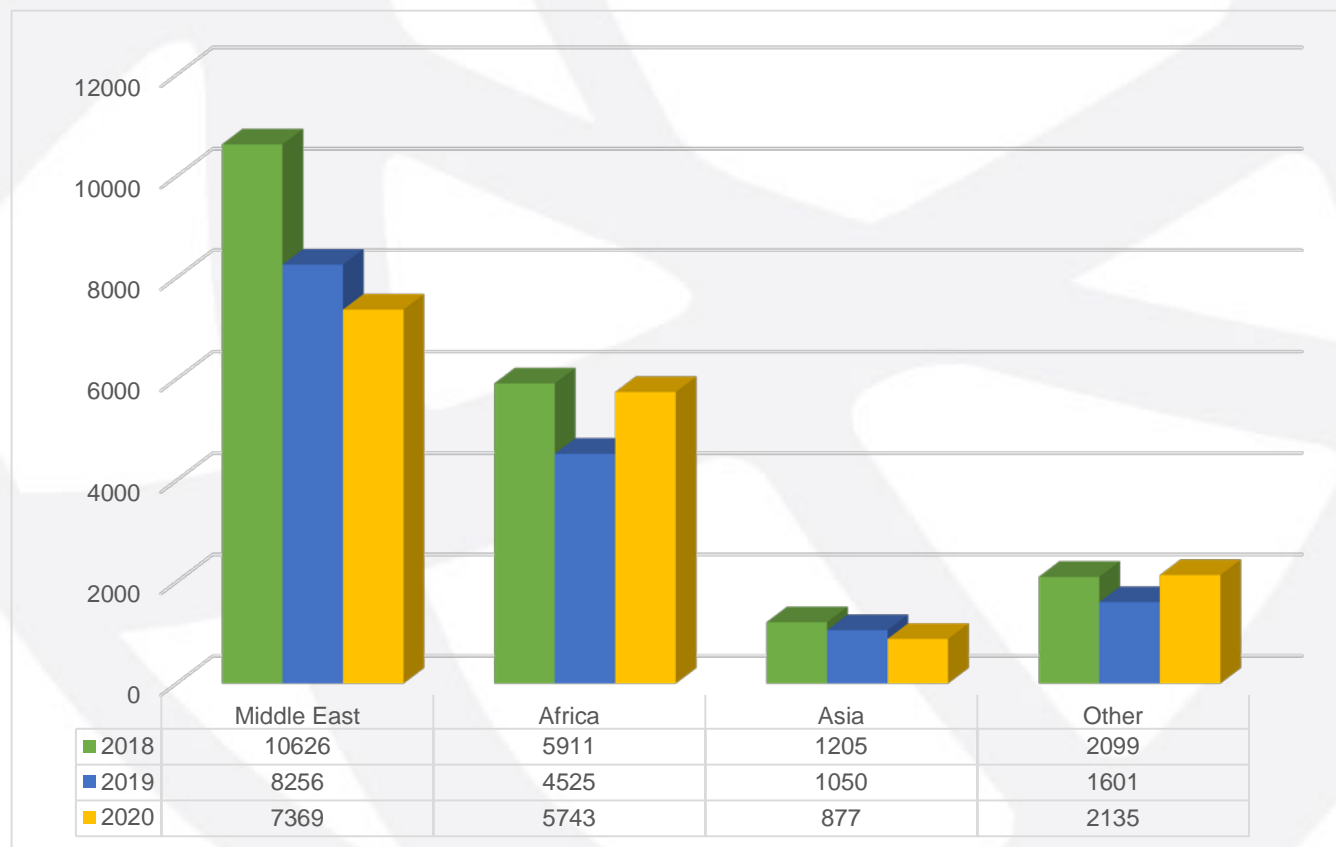
# Déclarations d'intérêt de 2019 selon les bureaux de migration

## Aperçu



# Déclarations d'intérêt pour 2020 par secteur

## Aperçu 2018-2020



**TOTAL**    ■ 2018 – **19 841**    ■ 2019 – **15 432**    ■ 2020 – **16 124**

# Intérêt en 2020 pour les programmes des RDBV et de PAC

- Sur les 122 SEP, 22 (18 %) ont exprimé un intérêt potentiel pour le parrainage de 66 cas de PAC
- Sur les 122 SEP, 53 (43 %) ont exprimé un intérêt potentiel pour le parrainage de 314 cas de RDBV



# Activités de parrainage de 2019 – retraits déclarés par les SEP

- 36 SEP ont déclaré des retraits en 2019
- 103 cas de PPR ont été retirés :

Motif du retrait	Cas
Le demandeur n'a plus besoin de réinstallation*	57
Problèmes de parrainage (manque de fonds pour ajouter des personnes à charge, préoccupations à l'égard des GC, fausses déclarations de la part de réfugiés)	13
Perte de contact avec les demandeurs	4
Autre**	29
<b>TOTAL</b>	<b>103</b>

\*La raison la plus courante est une solution durable dans un autre pays (généralement l'Australie, l'Allemagne, les États-Unis) et le rapatriement volontaire (généralement vers la Syrie).

\*\*Motifs comprenant des changements dans la situation personnelle des réfugiés.

## Activités de parrainage de 2019 – Ruptures déclarées par le SEP

- 31 SEP ont déclaré des ruptures en 2019
- 65 cas de PSR ont été rompus :

Motif de rupture	Cas
Migration secondaire	39
Rupture déclarée par IRCC	10
Séparation de la famille	7
Autre*	9
Total	65

\*Fausses déclarations

## Formation des SEP

- 110 SEP ont participé à une formation et/ou à des webinaires en 2019

<b>Intérêt pour la formation en 2020</b>	
Naviguer dans le processus d'examen des cas	62
Ce qu'il faut faire pour les migrations secondaires	58
Comprendre les lignes directrices financières du PPPR	57
Comment mieux superviser les partenaires de parrainage et les groupes constitutifs (GC)	56
Comment utiliser la calculatrice pour le soutien financier minimal	35
Remplir les formulaires et présenter les demandes par voie électronique	33
Calcul du soutien au démarrage	30
Autre (p. ex., ajout d'une personne à charge pour le délai prescrit d'un an, dons en nature, santé mentale, LGBTQ, soutien après 12 mois)	13

# Rapport annuel 2019 du SEP – Autres commentaires

75 SEP ont présenté des commentaires supplémentaires

Principaux commentaires – Relations entre IRCC et les SEP	Nbre
Commentaires positifs au sujet du PPPR et des relations avec les intervenants (p. ex., excellent programme, processus amélioré, contacts personnels à la conférence et aux tournées de présentation pour les SEP)	29
Préoccupations liées aux activités d'assurance du PPPR et aux changements apportés à l'entente des SEP (p. ex., suggestion d'assouplir les règles et d'améliorer la communication respectueuse/positive, préoccupations au sujet du fardeau administratif perçu et de la crainte imposée aux réfugiés)	21
Commentaires positifs sur le traitement des demandes au Centre des opérations de réinstallation d'Ottawa (COR-O) et dans les bureaux de migration (p. ex., communications améliorées, traitement plus rapide et présentation électronique des demandes)	16
Demandes liées au bureau de migration (p. ex., réduction du temps de traitement, continuité dans les bureaux de migration, copie conforme aux SEP pour toute la correspondance)	12

# Rapport annuel 2019 du SEP – Autres commentaires

Commentaires principaux – plafonds et attributions	Nbre
Nombre de places insuffisant pour répondre à la demande	6
Préoccupations relatives au programme des réfugiés désignés par un bureau des visas (RDBV)	4
Préoccupations liées à une plus grande bureaucratie, à la modification des formulaires et à l'application des taux du Programme d'aide à la réinstallation (PAR)	3
Avantages de la formation dans le cadre du Programme de formation sur le parrainage privé des réfugiés (PFPR)	3

# Rappels pour l'entente de parrainage

- Les répondants ne doivent pas profiter financièrement du parrainage de réfugiés.
- Le SEP et/ou le GC et le partenaire de parrainage doivent résider dans la collectivité d'établissement ou avoir au moins deux représentants pour satisfaire aux exigences en matière de résidence.
- Le SEP doit s'assurer qu'un plan d'aide à l'établissement est élaboré pour chaque engagement de parrainage.
- Le SEP doit encourager les réfugiés à accéder à des services d'établissement et à d'autres services de soutien avant de chercher un emploi.
- Lorsque le GC ou le partenaire de parrainage ne peut plus fournir de soutien, le SEP sera tenu pour seul responsable de toutes les mesures de rechange ou assumera l'entière responsabilité.
- Le SEP doit s'assurer que les GC et les partenaires de parrainage disposent des ressources nécessaires et ont pris les mesures qui s'imposent pour s'acquitter de leurs responsabilités en matière de parrainage.
- Le SEP fournit à ses GC et partenaires de parrainage l'aide, les conseils, l'information et le soutien organisationnels dont ils ont besoin tout au long du processus de parrainage.
- Le SEP a la responsabilité de surveiller ses GC ou ses partenaires de parrainage et les réfugiés pour s'assurer qu'un soutien adéquat est fourni et que l'intégration est réussie.

# Le point sur le programme de PPR : Prévisions pour 2020

- Plafonds et attributions
  - Augmentation des places du plafond
  - Présentation de la demande et utilisation des places du plafond
- Le nouveau processus d'évaluation du SEP est en cours d'élaboration et sera communiqué sous peu
- Activités continues d'assurance du programme (c.-à-d. cas signalés, surveillance organisationnelle, surveillance proactive)

# Réception des demandes

- ***IRCC ne veut pas renvoyer les demandes*** : nous reconnaissons qu'un taux de retour élevé est la conséquence d'un manque d'information ou de clarté au sujet du processus de demande.
- Principales raisons des retours :
  - Adresses de courriel manquantes ou invalides
  - Formulaire manquants ou invalides
  - Les renseignements ne correspondent pas d'un formulaire à l'autre
  - Formulaire non signés ou signature périmée (p. ex., l'engagement date de plus de 90 jours)
- Autres raisons des retours :
  - Mauvaise catégorie de demande
  - Questions sans réponse sur les formulaires
  - Le membre de la famille ne correspond pas à la définition d'un membre de la famille énoncée dans le RIPR
  - Formulaire manuscrits



# Demande de parrainage : groupe et plan d'aide à l'établissement

- Création d'un groupe de parrainage :
  - Tous ceux qui ont signé l'engagement de parrainage demeurent également responsables — les répondants sont évalués individuellement et globalement.
  - Inclure toutes les personnes qui contribueront au parrainage.
  - Les représentants ne sont pas partie au parrainage et ne sont pas tenus de s'acquitter des obligations du parrainage — cette responsabilité incombe toujours au groupe de parrainage.
- Rédaction de votre plan d'aide à l'établissement :
  - Chaque plan d'aide à l'établissement doit répondre aux besoins particuliers des réfugiés dans chaque demande de parrainage. Vos réponses ne doivent pas être simplement recopiées d'autres plans d'aide à l'établissement.
  - Si vous êtes inscrit sur plusieurs demandes de parrainage, énumérez les demandes et la façon dont vous serez en mesure de fournir un soutien à l'établissement à toutes les personnes que vous parrainez.
  - Chaque membre du groupe doit fournir un soutien.

## Rappels généraux : ce que nous voulons voir dans une demande

- ✓ Tous les formulaires et documents requis énumérés dans les guides de parrainage sont inclus dans la trousse de demande.
- ✓ Tous les renseignements concordent dans tous les documents présentés (p. ex., l'orthographe des noms, les adresses des répondants).
- ✓ Les coordonnées sont exactes et à jour.
- ✓ Le plan d'aide à l'établissement est détaillé et réaliste, et il démontre que les répondants ont fait des efforts pour se préparer.
- ✓ Tout renseignement qui pourrait être préoccupant pour un agent du COR-O est clarifié au moyen de documents à l'appui, comme une lettre de présentation.

# Rappels généraux : demandes sur l'état d'avancement d'un cas et préparation

- Pour les demandes sur l'état d'avancement d'un cas, veuillez communiquer avec le COR-O ou le bureau d'IRCC à l'étranger.
  - Veuillez envoyer un courriel pour une demande sur l'état d'avancement que si c'est indispensable. Un trop grand nombre de demandes peut détourner le personnel du traitement et entraîner des retards généraux.
- Que pouvez-vous faire pour aider votre demande (avant et après sa présentation) :
  - Lisez et suivez les guides de parrainage.
  - Participer à des ateliers, à des webinaires et à des séances de formation en ligne sur le PFPPR.
  - Informez IRCC le plus tôt possible si vos coordonnées changent ou si elles sont périmées.

## Rappels de la part des agents de migration

- Les formulaires d'IRCC sont accessibles à tous sur le site Web d'IRCC ou du PFPPR.
- Les demandeurs doivent être honnêtes dans leurs témoignages verbaux et écrits (dans les formulaires et pendant l'entrevue)
- Le demandeur doit déclarer toutes les personnes à charge qui l'accompagnent ou qui ne l'accompagnent pas.

# Fraude en matière de parrainage : deux catégories

Il y a généralement deux catégories de fraude dans le programme de PPR :

1. Violation de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* (LIPR) au moment de la présentation d'une demande.
2. Violation d'une autre loi du Parlement (p. ex., le *Code criminel*) lorsqu'aucune demande n'a été présentée.

# Fraude en matière de parrainage : quatre principaux types

- Vol/fraude/défaut de fournir des services
- Extorsion
- Fausses déclarations (y compris dans les conseils)
- Agir à titre de représentant non autorisé en immigration

# Fraude en matière de parrainage : signalement et prochaines étapes

- Le premier point de contact doit être le Centre des opérations de réinstallation à Ottawa (COR-O).
  - Courriel : [IRCC.INROCO-CORORI.IRCC@cic.gc.ca](mailto:IRCC.INROCO-CORORI.IRCC@cic.gc.ca)
- La Division des opérations de réinstallation procède à un examen initial des allégations.
  - IRCC peut renvoyer le cas à la Direction générale du règlement des cas, à l'Agence des services frontaliers du Canada ou aux organismes locaux d'application de la loi pour des accusations possibles.
- Les réfugiés au Canada devraient toujours se sentir à l'aise de communiquer avec IRCC/COR-O ou les organismes locaux d'application de la loi pour signaler un mauvais usage du programme.
- Le COR-O pourra toujours renvoyer le cas ou suggérer une autre personne avec qui communiquer pour traiter tout élément de fraude ou de mauvaise utilisation.

# PPR – Soutien après l'arrivée et exigences du programme

- Soutien financier :
  - Démarrage
  - Soutien mensuel pour les besoins de base, le logement et le transport
  - Le niveau de soutien peut varier selon le soutien en nature fourni
  - Consultez la FAQ sur le soutien financier et la calculatrice du soutien financier
  - Le niveau de soutien à fournir ne diffère pas pour les cas liés à la famille
- Soutien non financier

Remarque : Toutes les parties qui signent l'engagement ont la responsabilité de fournir un soutien — celles qui ne sont pas parties à l'engagement ne sont pas responsables.



# Activités d'assurance du programme et processus d'examen des cas

- Pourquoi des activités d'assurance pour le programme? Pour veiller à ce que les réfugiés reçoivent un soutien adéquat.
- On peut communiquer avec vous si un problème potentiel touche un de vos cas.
- Si on communique avec vous, n'oubliez pas qu'il n'y a pas nécessairement de confirmation qu'il y a effectivement un problème. Aucune décision n'a été prise — vous aurez de multiples occasions de confirmer le soutien ou de corriger les lacunes, le cas échéant. Recevoir une lettre n'est pas forcément un problème!
- Les coordonnées sont disponibles — communiquez par courriel ou par téléphone puisque les agents sont ici pour travailler avec vous.
- Veuillez respecter les délais — ceux-ci sont déterminés avec soin en tenant compte des besoins des nouveaux arrivants et de la capacité des répondants d'intervenir.

# Processus d'examen des cas — pratiques exemplaires et rappels

- Assurez le suivi du soutien fourni; un agent qui examine un cas ne connaît pas votre organisation et votre cas et peut recevoir des renseignements différents du nouvel arrivant.
  - Les déclarations écrites et les comptes rendus sont pris en considération, mais s'il y a des renseignements contradictoires, ils ne constituent pas une preuve suffisante.
  - Retenues sur le soutien financier — assurer le suivi et être en mesure de donner des explications.
  - Comprendre les exigences du programme — il faut fournir un soutien financier minimal et laisser les nouveaux arrivants gérer les fonds, ce qui aide à soutenir leur autonomie.
- ❖ **Si des problèmes sont cernés, notre objectif principal est de travailler avec le répondant pour les résoudre.**

## Migration secondaire

- Le *Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés* exige que les répondants se trouvent dans la communauté d'établissement afin d'aider les réfugiés à s'établir et à s'intégrer.
- Des options vous sont offertes pour répondre à cette exigence.
- Le formulaire de désignation de représentants peut être rempli.
- N'oubliez pas de toujours aviser IRCC si les réfugiés déménagent ou si vous, en tant que répondant, déménagez.

## Ressources et outils accessibles

- Site Web du PFPPR
- Calculatrice du soutien financier minimal
- Documents de référence :
  - Principales personnes-ressources
  - Activités d'assurance de la qualité du PPPR
  - Exigences concernant la résidence
- Calendrier du processus d'examen des cas
- Webinaires sur le PFPPR

Équipe d'assurance des services de réinstallation (EASR) :

[IRCC.PSRCasReview-RevuedecasPSR.IRCC@cic.gc.ca](mailto:IRCC.PSRCasReview-RevuedecasPSR.IRCC@cic.gc.ca)

# Coordonnées

- Centre des opérations de réinstallation à Ottawa (COR-O)
  - Recevoir et évaluer toutes les demandes de parrainage dans le cadre du PPPR.
  - Répondre aux demandes de renseignements sur les cas du PPPR.
  - Traiter les retraits, ajouter des personnes à charge et s'occuper des cas du délai prescrit d'un an.
  - [IRCC.INROCO-CORORI.IRCC@cic.gc.ca](mailto:IRCC.INROCO-CORORI.IRCC@cic.gc.ca)
- Équipe du parrainage privé de réfugiés
  - S'occuper de la gestion des ententes avec les SEP, des demandes de renseignements et des mesures à prendre.
  - Évaluer les demandes des organisations qui désirent devenir des SEP.
  - Gérer le plafond global et les attributions.
  - [IRCC.INPSR-PPPRRI.IRCC@cic.gc.ca](mailto:IRCC.INPSR-PPPRRI.IRCC@cic.gc.ca)
- Équipe d'assurance des services de réinstallation (EASR) :
  - Mener les activités d'assurance du programme de PPR et des RDBV pour les cas après l'arrivée.
  - Fournir des conseils aux groupes de parrainage sur les exigences et les enjeux du programme après l'arrivée.
  - [IRCC.PSRCasereview-RevuedecasPSR.IRCC@cic.gc.ca](mailto:IRCC.PSRCasereview-RevuedecasPSR.IRCC@cic.gc.ca)

## Discussion ouverte

- Quelle a été votre expérience avec IRCC?
- Qu'est-ce qui n'est pas clair et quels sont vos défis?
- Quelle est la meilleure façon pour IRCC de régler ces problèmes?
- Quelle est la meilleure façon pour IRCC de transmettre de l'information pour vous et ceux qui parrainent dans le cadre de votre entente de parrainage – Envoi direct d'IRCC à vous en tant que représentants de l'entente de parrainage? Site Web du PFPR? Intervention du Conseil/Secrétariat? Autre?
- Quelles sont les lacunes qui subsistent en ce qui a trait à l'information?
- Y a-t-il des besoins de formation supplémentaires pour mieux clarifier les exigences?
- Quelles mesures de soutien supplémentaires vous seraient utiles?